Nations Unies A/59/905–S/2005/552

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 29 août 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour appeler d'urgence votre attention sur un attentat-suicide qui a été perpétré hier dans la ville israélienne de Beersheva.

L'attaque d'hier a été menée le matin à l'heure de pointe, au début de la semaine de travail israélienne, à la gare routière centrale de Beersheva, qui était alors très fréquentée. Le terroriste, membre de l'organisation terroriste Jihad islamique, a paru suspect à un conducteur d'autobus, qui a alerté la sécurité. Deux agents de sécurité se sont alors approchés de l'attaquant et ont pu le détourner. Le terroriste a déclenché ses charges, blessant grièvement les deux agents de sécurité ainsi que 46 autres personnes. La réaction rapide de ces deux agents de sécurité a fortement limité les effets de cette attaque terroriste.

L'organisation terroriste Jihad islamique est responsable d'une multitude d'attaques terroristes à l'encontre de civils israéliens, dont les attentats-suicides perpétrés le mois dernier dans la ville israélienne de Netanya le 12 juillet, qui ont fait 5 morts et 90 blessés.

Cette attaque survient une semaine après l'achèvement par Israël de son désengagement unilatéral historique des communautés israéliennes de la bande de Gaza et de parties de la Cisjordanie. Le terrorisme palestinien a toujours été la pierre d'achoppement d'une paix véritable et durable. Aujourd'hui plus que jamais, alors qu'Israël a fait des sacrifices coûteux et difficiles pour faire progresser la paix, l'Autorité palestinienne doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son obligation de mettre fin au terrorisme palestinien et tirer parti de la dynamique créée par le désengagement israélien.

Cette attaque a été précédée la semaine dernière par le lancement par les organisations terroristes qui opèrent dans la bande de Gaza de roquettes contre les communautés israéliennes et a été suivie par l'arrestation aujourd'hui d'un jeune

05-47498 (F) 300805 300805

Palestinien de 14 ans qui avait sur lui trois bombes artisanales. La poursuite du terrorisme palestinien montre que l'Autorité palestinienne continue de faillir à son devoir en négligeant de prendre des mesures visant à empêcher et à déjouer le terrorisme palestinien. Tant que l'Autorité palestinienne ne montrera pas qu'elle assume la responsabilité qui est la sienne de mettre fin au terrorisme palestinien, aucun progrès véritable ne pourra être fait sur la voie de la paix.

Israël engage la communauté internationale à réaffirmer son intolérance absolue du terrorisme et à exiger de nouveau de l'Autorité palestinienne qu'elle prenne immédiatement toutes les mesures voulues pour empêcher effectivement le terrorisme palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**